L'immobilier d'entrepôts en Île-de-France en 2010

Estimation au 1er janvier 2010

Remise à jour de l'estimation du parc d'entrepôts

Décembre 2013



Sommaire

Introduction: approche retenue et méthodologie	4
Estimation globale et territoriale du parc d'entrepôts francilien en 2010	7
Les plus grands parcs communaux d'entrepôts	9
Les grands territoires de la logistique	9
Les trois couronnes franciliennes	11
Δημέχες	12

DRIEA

Service de la Connaissance des Études et de la Prospective Département Aménagement Durable et Dynamiques Territoriales

Auteur : François GRAILLE, assisté de Céline SALAGNAC avec l'appui de Yannick PRIE

Introduction: approche retenue et méthodologie

Contexte

Le parc des entrepôts est difficile à appréhender précisément. Car l'entrepôt est loin d'être un concept homogène, et a déjà donné lieu à plusieurs classifications et « générations » de produits. Si l'entrepôt est difficile à définir en tant que bâti, il l'est aussi en tant que fonction, la logistique étant de plus en plus imbriquée dans les processus même de production et de commercialisation.

Malgré ces difficultés, la DRIEA a publié en 2009 une estimation au 31/12/2008 du parc d'entrepôts en Île-de-France s'appuyant sur plusieurs études. L'expertise des bases de données ainsi que la réalisation de nouvelles études en lien avec la problématique (notamment l'étude sur le renouvellement du parc d'entrepôts)¹ ont ensuite permis de conforter la méthodologie. La DRIEA a alors souhaité actualiser l'estimation à la date la plus adaptée aux sources mobilisées.

L'objet de cette étude est d'estimer le parc d'entrepôts en Île-de-France au 1^{er} janvier 2010 et d'apporter une nouvelle appréciation de son évolution.

Sources

Afin d'estimer le parc d'entrepôts en Île-de-France au 1^{er} janvier 2010, deux sources statistiques et une enquête terrain ont été mobilisées :

Taxe annuelle sur les bureaux, locaux commerciaux et locaux de stockage- Source DGFI (2010)

Chaque propriétaire, public ou privé, de bureaux situés en Île-de-France doit acquitter depuis 1990 une taxe annuelle sur les bureaux ayant une surface supérieure à 100 m². Cette taxe a été étendue, à compter du 1^{er} janvier 1999, aux locaux commerciaux supérieurs à 2 500 m² et aux locaux de stockage dont la superficie excède 5 000 m².

S'agissant des locaux de stockage, certains sont exonérés de par leur nature (les coopératives agricoles, les locaux de stockage intégrés topographiquement à un établissement de production, les locaux destinés à abriter des archives, ceux aménagés pour l'exercice d'activités à caractère sanitaire, social, éducatif ou culturel et leurs dépendances), ou de par leur localisation (Zones Franches Urbaines ou Zones de Redynamisation Urbaine) ou encore en fonction de leur propriétaire (fondations et associations reconnues d'utilité publique). Leur quantité demeure négligeable.

Une déclaration est souscrite par le propriétaire. Les informations à l'échelle communale, que cette déclaration contient, sont communiquées à la DRIEA (en tant que service ministériel statistique habilité) pour une utilisation à des seules fins statistiques de ces données.

Le fichier de la taxe annuelle, communiqué par la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.Fi.P), présente des données agrégées à la commune. Il permet de connaître par catégorie de propriétaires² et par commune, la surface totale d'entrepôts déclarés, supérieurs à 5 000 m². Sur l'ensemble des années couvertes par le fichier, les déclarants d'entrepôts sont majoritairement (environ 90 %) du type « autre personne morale ».

Sitadel et Sit@del 2

L'application statistique SITADEL (Système d'information et de traitement Automatisé des données Élémentaires sur le Logement et les Locaux) portant sur les permis de construire a été mise en place à partir de 1998. Celle-ci, et plus précisément la série des mises en chantier de 1975-2008, a servi à l'estimation du parc des entrepôts notamment, ceux inférieurs à 5 000 m².

^{1 «} Le renouvellement du parc d'entrepôts en Ile-de-France »; DRIEA; 2013

² Etat, Région, Département, commune, HLM, SEM, coproprétaires, associés en transparence fiscale, établissements publics, association loi 1901, organismes sans but lucratif, organismes professionnels, personnes morales autres, personnes physiques

Enquête terrain du parc - Source GRECAM³

Le GRECAM a réalisé dans le cadre d'une étude pour le compte de la DRIEA (ex DREIF) 4 une enquête sur le parc d'entrepôts de 57 communes de l'Île-de-France. Celle-ci a permis d'établir l'estimation de 62 % du parc tel qu'il a été défini dans le cadre de cette étude. De plus, cette enquête a également permis de « caler » les parts des parcs d'entrepôts de moins 5 000 m 2 .

Définition

Les entrepôts

Au sens de la taxe annuelle sur les bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage, sont considérés comme entrepôts les locaux ou aires couvertes destinés à l'entreposage de produits, de marchandises ou de biens.

Sont concernés tous les locaux et aires couvertes (entrepôts, hangars, silos, dépôts, plate-formes logistiques multimodales, gardes-meubles, etc.) utilisés à usage de stockage par des personnes privées ou publiques. Doivent ainsi être pris en considération les locaux et surfaces couvertes assimilées destinées à l'exercice d'une activité d'entreposage permanent ou temporaire. Tel est le cas des locaux affectés au « transit » de produits, matériaux ou autres biens dans la perspective de leur acheminement vers des entreprises de distribution de gros ou de détail ou de l'approvisionnement d'entreprises de production. De même, sont taxables au titre de la catégorie les locaux constituant des unités de conditionnement de produits ou de marchandises.

Cependant, certaines catégories de locaux du fait de leur nature ne sont pas visés par la taxe. Il s'agit notamment des locaux de stockage intégrés topographiquement à une aire de production. Ne sont également pas visées au titre de cette catégorie les réserves attenantes à des locaux commerciaux.

Méthodologie d'estimation du parc au 1er janvier 2010 (31 décembre 2009)

La DRIEA dispose des données de la taxe annuelle sur les entrepôts depuis l'extension en 1999 du champ d'application de la taxe aux locaux de stockage et locaux commerciaux. Le fichier communiqué par la D.G.Fi.P permet d'estimer la surface totale d'entrepôts déclarés par commune à l'échelle régionale et constitue ainsi une source d'information de référence.

Néanmoins, contrairement aux bureaux, le seuil d'imposition est relativement élevé (5 000 m²) et les exonérations concernent davantage de locaux. Par ailleurs le caractère déclaratif de la taxe peut également avoir une influence sur le résultat (retard, erreurs sur l'adresse, etc.). Il en résulte une méthode d'estimation plus délicate⁵ sur certains aspects, tant pour estimer le parc de moins de 5 000 m² que pour corriger éventuellement l'estimation du parc de plus de 5 000 m².

La méthode mise au point consiste à s'appuyer sur les trois sources en privilégiant celle qui paraît la plus fiable. Les rapprochements entre surfaces issues des différentes sources (taxe, enquête, flux de construction) sont modulés en fonction d'une typologie (parc et localisation) établie pour les entrepôts par le GRECAM. Un taux de renouvellement du parc d'entrepôts construit est également intégré dans la méthode.

Le rapprochement de données de flux (mises en chantier, démolitions) et de stock (parc) est toujours délicat, compte tenu des décalages dans le temps entre les dates de mises en chantier ou de démolitions et les dates de recouvrement de la taxe sur les entrepôts. Des pistes d'amélioration pour l'estimation du parc qui a été produite sont ainsi à l'étude. De plus, une partie du parc d'entrepôts intégré à des bâtiments industriels ou dans des commerces n'est pas comptabilisée.

Finalement, en ce qui concerne le parc des entrepôts supérieurs à 5 000 m², l'estimation obtenue donne une situation au 1er janvier 2010 (ou 31 décembre 2009). L'estimation des entrepôts de moins de 5 000 m² a été effectuée à cette même date. L'estimation est réalisée au 1er janvier 2010, car cette date, qui peut paraître ancienne, offre le meilleur compromis pour garantir la robustesse du rapprochement entre les sources. En effet, entre les quatre sources utilisées (Dgfip, sitadel, observatoire et enquete Grecam) les dates de références retenues (1er janvier 2010 pour la taxe, 2009 pour l'enquête et les données de l'observatoire et sitadel 2008) sont beaucoup plus proches que celles mobilisées pour l'estimation 2009. Malgré ses limites, l'estimation du parc au 1er janvier 2010 est plus robuste que la précédente et constitue un socle fiable pour les travaux ultérieurs

³ GRECAM : Groupe de Recherche sur l'Économie de la Construction et de l'Aménagement

⁴ Estimation et caractérisation du parc d'entrepôts en Île-de-France (octobre 2009)

⁵ De plus, à partir de 2003, le champ de la taxe sur les entrepôts a été élargi au parc d'exposition, estimé à 606 000 m²

Ce document s'attache essentiellement à présenter les résultats globaux aux différentes échelles spatiales retenues même si une distinction au niveau régional a été faite entre les locaux supérieurs ou inférieurs à $5\,000\,m^2$.

Nota bene

Même en l'absence de statistiques précises sur les surfaces d'entrepôts démolies, il a été possible de prendre en compte <u>indirectement</u> les démolitions : par le biais de la taxe sur les entrepôts en termes de solde s'agissant des entrepôts de plus de 5 000 m²; par le biais de l'enquête GRECAM et de son rapprochement avec les données de <u>SIT@DEL</u> 2 notamment pour les entrepôts de moins de 5 000 m², qui a permis d'intégrer une estimation du renouvellement du parc d'entrepôts construit confortée par les résultats de l'étude sur le renouvellement du parc publiée en 2013 par la DRIEA.

Estimation globale et territoriale du parc d'entrepôts francilien en 2010

Un parc d'entrepôts estimé à 17, 5 millions de m² de surface utile (S.U.) au 1^{er} janvier 2010, soit près de 18, 5 millions de surface hors œuvre nette (SHON)

Le parc des entrepôts est estimé au 31 décembre 2009 à un peu moins de 17,5 millions de m^2 SU (soit 18,4 millions S.H.O.N) 6 .

Près de 72 % de l'ensemble du parc se localise en grande couronne mais moins de 3 % à Paris.

Le département de la Seine et Marne se situe en tête des départements avec plus de 5 millions de m² (30 % du total régional). Mais le Val d'Oise (18 %) et l'Essonne (18 %) se distinguent également.

Globalement, la petite couronne et Paris représentent encore 28 % du parc. Ils représentaient encore 38 % en 2001, ce qui confirme le puissant mouvement de desserrement en cours.

En petite couronne, la Seine-Saint-Denis (12 %) et le Val de Marne (10 %) représentent l'essentiel du parc d'entrepôts du centre de la région.

Département	Surfaces < 5 000 m ²	Surfaces > 5 000 m ²	Surfaces Totales	Poids / IDF
Paris	14 495	464 875	479 370	2,74%
Hauts de Seine	193 818	449 155	642 973	3,68%
Seine St Denis	317 091	1 758 307	2 075 398	11,86%
Val de Marne	447 066	1 264 259	1 711 325	9,78%
Paris + Petite Couronne	972 470	3 936 596	4 909 066	28,06%
Seine et Marne	599 686	4 573 620	5 173 306	29,57%
Yvelines	340 934	820 114	1 161 048	6,64%
Essonne	338 944	2 748 281	3 087 225	17,65%
Val d'Oise	408 678	2 756 046	3 164 724	18,09%
Grande Couronne	1 688 242	10 898 061	12 586 302	71,94%
Total IDF	2 660 712	14 834 657	17 495 368	100,00%
Poids/ldF	15,2%	84,8%		

Les surfaces supérieures à 5 000 m² représentent près de 85 % du parc total.

Cette proportion est légèrement moindre en petite couronne (80 %) qu'en grande couronne (87 %), mais l'écart augmente depuis 2009.

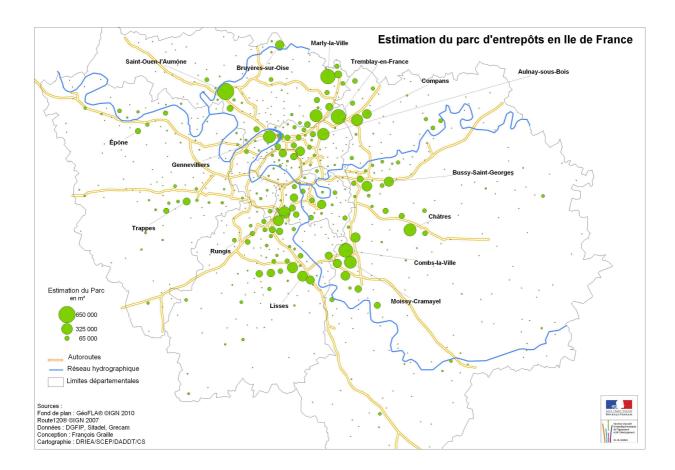
Département	Surfaces	Poids des superficies	Surfaces	Part des surfaces
Département	> 5 000 m ²	de + de 5 000m² (en%)	Totales	totales (en%)
Paris	464 875	3,13%	479 370	96,98%
Hauts de Seine	449 155	3,03%	642 973	69,86%
Seine St Denis	1 758 307	11,85%	2 075 398	84,72%
Val de Marne	1 264 259	8,52%	1 711 325	73,88%
Paris + Petite Couronne	3 936 596	26,54%	4 909 066	80,19%
Seine et Marne	4 573 620	30,83%	5 173 306	88,41%
Yvelines	820 114	5,53%	1 161 048	70,64%
Essonne	2 748 281	18,53%	3 087 225	89,02%
Val d'Oise	2 756 046	18,58%	3 164 724	87,09%
Grande Couronne	10 898 061	73,46%	12 586 302	86,59%
Total IDF	14 834 657	100,00%	17 495 368	84,79%

⁶ Sur la base d'un ratio de 95 % entre les deux types de surface

Les surfaces inférieures à 5 000 m² représentent donc 15,2 % du parc.

La petite couronne accueille 36,5 % du parc régional d'entrepôts de moins de 5 000 m².

Département	Surface < 5 000 m ²	Poids (en %)
Paris	14 495	0,54%
Hauts de Seine	193 818	7,28%
Seine St Denis	317 091	11,92%
Val de Marne	447 066	16,80%
Paris + Petite Couronne	972 470	36,55%
Seine et Marne	599 686	22,54%
Yvelines	340 934	12,81%
Essonne	338 944	12,74%
Val d'Oise	408 678	15,36%
Grande Couronne	1 688 242	63,45%
Total Résultat	2 660 712	100,00%



Le parc d'entrepôts au 1^{er} janvier 2009 avait été estimé à 17 191 951 m² de SU. Sur la base de la même méthode, le parc d'entrepôts aurait progressé de 1,8 % en 2009. Cependant, cette évolution est essentiellement due à l'établissement d'un meilleur rapprochement des sources de l'estimation (voir introduction).

Par ailleurs, une première évaluation du parc d'entrepôts au 1^{er} janvier 2012, mais à l'échelle régionale uniquement, permet d'estimer le parc d'entrepôts à 17 544 000 m² de SU. Ceci signifierait donc une forte stabilité du parc⁷. Cette évaluation est cohérente avec les évolutions des constructions d'entrepôts sur cette période (les mises en chantier 2009-2010, Sit@del 2), même si elle mérite d'être confirmée par la suite.

⁷ Il ne s'agit donc pas des mêmes taux d'évolutions que ceux obtenus sur la période 2001-2010. Voir annexe

Les plus grands parcs communaux d'entrepôts

En 2010, 652 communes sont répertoriées comme accueillant un parc d'entrepôts.

44 communes franciliennes accueillent un parc supérieur à 100 000 m² et représentent ensemble près de 62% du total régional.

24 communes seulement ont un parc supérieur à 200 000 m² représentant près de 46 % du parc de la région.

Parmi celles-ci, les positions de Tremblay-en-France, Aulnay-sous-bois, Gennevilliers, Vitry ou Croissy-Beaubourg sont déjà largement établies. Il convient de souligner également l'importance de Saint-Ouen-l'Aumône comme principale commune logistique de la région.

Commune	Estimation finale (m² en SU)	Estimation Parc en SHON
Saint-Ouen-l'Aumône	643 608	677 462
Marly-la-Ville	521 359	548 782
Tremblay-en-France	518 153	545 408
Combs-la-Ville	490 000	515 774
Gonesse	404 000	425 250
Châtres	401 636	422 762
Gennevilliers	397 354	418 255
Moissy-Cramayel	380 194	400 192
Rungis	373 046	392 668
Aulnay-sous-Bois	365 000	384 199
Mitry-Mory	344 341	362 453
Bondoufle	303 319	319 274

	Estimation finale	Estimation Parc
Commune		
	(m² en SU)	en SHON
Lisses	283 134	298 027
Croissy-Beaubourg	283 000	297 886
Wissous	281 000	295 781
Brie-Comte-Robert	251 631	264 867
Bussy-Saint-Georges	246 096	259 041
Savigny-le-Temple	238 373	250 911
Compans	236 417	248 853
Pantin	228 102	240 100
Lieusaint	221 000	232 625
Bonneuil-sur-Marne	215 516	226 852
Bruyères-sur-Oise	205 387	216 190
Villabé	199 000	209 467

Les grands territoires de la logistique

Sur l'ensemble des 652 communes qui disposent d'un parc d'entrepôts, 536 ont un parc inférieur à 30 000 m². Même si cela peut sembler contribuer à un certain étalement, il faut surtout noter que de grands pôles/territoires logistiques se dessinent clairement, étant entendu que ces territoires accueillent également nombre d'autres fonctions économiques et résidentielles.

Une démarche d'études de ces territoires vient d'être engagée dans le cadre du Centre de Ressources et d'échanges Fret et Logistique (délimitation, diagnostics, enjeux, etc.).

Neuf grands territoires de la logistique⁸ rassemblent plus de 85 % du parc d'entrepôts de l'Île-de-France⁹.

Le parc d'entrepôts des neuf grands territoires logistiques s'élève en 2010 à plus de 15 000 000 de m^2 soit 86 % de l'ensemble du parc de l'Île de France.

⁸ Voir à ce propos l'étude sur le « Renouvellement du parc d'entrepôts en Ile-de-France », SAMARCANDE pour DRIEA; 2013. Les principaux critères qui ont été retenus par la DRIEA pour tracer ces territoires sont : les zones de « marché » (homogénéité au regard de la concurrence), les implantations par filière logistique, le poids des constructions et du parc d'entrepôts (> 450 000m²), les grands axes routiers, un minimum de 8 communes, respect d'une continuité territoriale, etc.

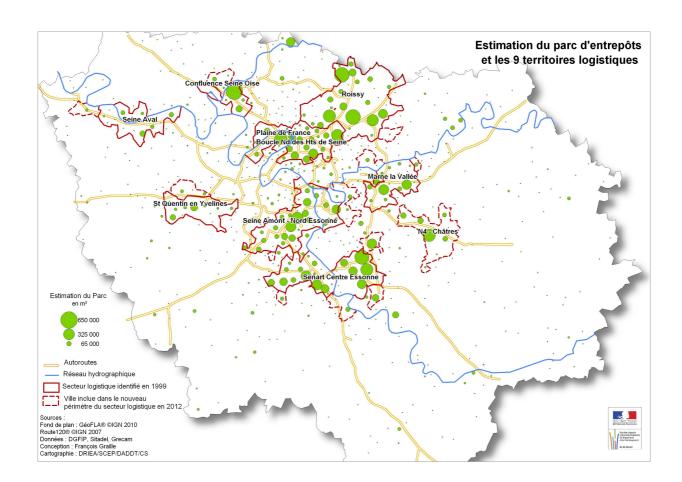
⁹ Voir en annexe, les regroupements de communes par grands territoires

NOM TERRITOIRE	Surface (en m²)	Poids (en %)
ROISSY	3 077 773	17,6%
PLAINE DE FRANCE BOUCLE ND DES HTS DE SEINE	2 375 774	13,6%
SEINE AMONT NORD ESSONNE	2 572 692	14,7%
SENART CENTRE ESSONNE	3 499 318	20,0%
MARNE LA VALLEE	1 049 472	6,0%
CONFLUENCE SEINE OISE	913 209	5,2%
SEINE AVAL	360 649	2,1%
SAINT QUENTIN	464 405	2,7%
N 4-CHATRES	749 279	4,3%
	15 062 572	86,1%
Poids (%)	86,1%	

Dans cet ensemble, quatre territoires se dégagent :

- Roissy (17,6 %,),
- Sénart-Centre-Essonne (20 %),
- Seine Amont-Nord Essonne (près de 15 %)
- et Plaine de France Boucle Nd des Hts de Seine (près de 14 %)

représentent 66 % du parc francilien.

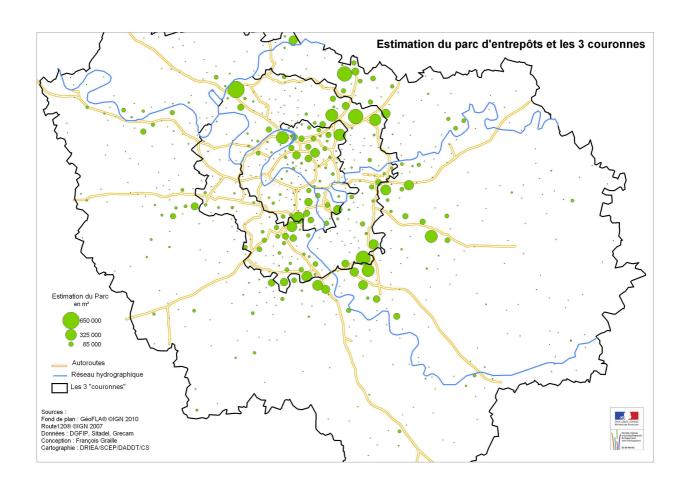


Les trois couronnes franciliennes

Trois couronnes franciliennes radio concentriques peuvent être définies, sur la base notamment des grandes infrastructures routières (A86, Francilienne et au-delà).

Dans ce cadre, Paris et la proche couronne représentent encore 23,5 % du parc d'entrepôts.

	Surface en m²	Poids en %
Paris et Petite Couronne	4 105 826	23,5%
Moyenne Couronne	6 214 432	35,5%
Grande Couronne	7 175 111	41,0%
Total Résultat	17 495 368	100,0%



Annexes

Évolution du parc entre 2001 et 2009

Départements	ESTIMATION 2009	Estimation totale 2001	EVOLUTION 2001-2009
PARIS	524 418	412 989	27%
HAUTS DE SEINE	724 346	555 533	30%
SEINE St DENIS	2 283 358	1 769 455	29%
VAL DE MARNE	1 925 889	1 111 833	73%
Petite couronne	5 458 010	3 849 809	42%
SEINE ET MARNE	4 570 303	2 327 903	96%
YVELINES	1 129 424	691 288	63%
ESSONNE	3 008 644	1 566 846	92%
VAL D'OISE	3 025 570	1 670 911	81%
Grande couronne	11 733 940	6 256 949	88%
Total IDF	17 191 951	10 106 758	70%

Les parcs d'exposition et salles de congrès (modification de la taxe en 2002)

Les parcs d'exposition et les locaux à usage principal de congrès constituent par nature des locaux commerciaux. La loi 2002-1575 du 30 décembre 2002 les assimile pour l'application des tarifs et l'appréciation des surfaces exonérées, aux locaux de stockage. Cette mesure s'applique aux impositions établies à compter de l'année 2003.

Ces superficies enregistrées dans la taxe par simple assimilation ne concernent pas les entrepôts logistiques et donc en ont été soustraites dans la suite de l'étude sur l'estimation du parc d'entrepôts. Dans l'immédiat, sur la base des connaissances existantes, ont donc été déduits globalement **606 000m²** dont 570 397 m² en 2003 et 35 682 m² en 2004.

Parc d'exposition	Commune	2002-2003	2003-2004	TOTAL
Carrousel du Louvre	Paris 1er	8 176		8 176
Parc Floral	Paris 12 ème	23 621		23 621
Porte de Versailles	Paris-Issy les M Vanves	222 358		222 358
Palais des Congrès	Paris 17eme	22 985		22 985
Espace Champerret	Paris 17eme			
CNIT expo	Puteaux		35 682	35 682
Paris le Bourget	Bourget (Le)	78 928		78 928
Paris Nord Villepinte	Villepinte	214 329		214 329
Total		570 397	35 682	606 079

Les parcs d'exposition et les locaux à usage principal de congrès sont assimilés à des locaux de stockage pour la liquidation de la taxe (CGI, art. 231 ter, VI bis).

Les parcs d'exposition sont des sites regroupant un ensemble de bâtiments ou de salles spécialement conçus pour la tenue d'expositions industrielles, agricoles ou commerciales (BOI 8 P-1-03, 20 févr. 2003).

Il s'agit en pratique des sites suivants :

- Paris-Nord Villepinte;
- Paris Expo Caroussel du Louvre ;
- CNIT Expo ;
- Paris-Le Bourget;
- Espace Champerret;
- Parc Floral;
- Palais des congrès de Paris.

Seules les surfaces destinées à accueillir des expositions sont assimilées à des locaux de stockage.

Ainsi, les bureaux et autres locaux commerciaux (boutiques, restaurants, salle de spectacle, etc.) qui seraient situés dans l'enceinte d'un parc d'exposition relèvent respectivement de la catégorie des locaux à usage de bureaux et de la catégorie des locaux commerciaux.

Un local à usage de congrès est un local spécialement conçu pour la tenue des réunions de personnes qui délibèrent sur des recherches, des études communes ou des intérêts communs en différents domaines (congrès de membres de professions libérales, conférences professionnelles, assemblées générales d'associations ou de sociétés, etc.).

Sont réputés à usage principal de congrès les locaux qui, au cours de l'année d'imposition, sont affectés à un tel usage, pour au moins la moitié de leur temps d'utilisation.

Les communes des neuf grands territoires logistiques

	Bonneuil-en-France	Moussy-le-Vieux
	Bouquev al	Nantouillet
	Chennevieres-les-Louvres	Othis
	Clay e-Souilly	Roissy-en-France
	Compans	Rouvres
	Dammartin-en-Goële	Saint-Witz
	Epiais-les-Louvres	Sarcelles
	Fosses	Sevran
	Garges-les-Gonesse	Survilliers
Roissy	Gonesse	Thieux
	Goussainv ille	Tremblay -en-France
	Le Blanc-Mesnil	Vaudherland
	Le Thillay	Vemars
	Longperrier	Villeneuv e-sous-Dammartin
	Louvres	Villeparisis
	Marly-la-Ville	Villepinte
	Mauregard	Villeron
	Mitry-Mory	Villiers-le-Bel
	Moussy-le-Neuf	

	Alf ortv ille	Palaiseau	
	Antony	Paray - Vieille-Poste	
	Bonneuil-sur-Marne	Paris XIII	
	Champlan	Rungis	
	Charenton-le-Pont	Saint-Maurice	
	Chevilly-Larue	Saulx-les-Chartreux	
	Chilly -Mazarin	Savigny-sur-Orge	
	Choisy-le-Roi	Thiais	
	Creteil	Valenton	
Seine Amont -	Fresnes	Villebon-sur-Yvette	
Nord Essonne	Iv ry -sur-Seine	Villejuif	
	Les Ulis	Villejust	
	Limeil-Brev annes	Villeneuv e-le-Roi	
	Longjumeau	Villeneuv e-Saint-Georges	
	Maisons-Alfort	Vitry-sur-Seine	
	Massy	Wissous	
	Morangis	Boissy-Saint-Lèger	
	Orly	Champigny-sur-Marne	
	La Ville-du-Bois	Chennev ières-sur-Marne	
	Sucy-en-Brie		

	Bussy-Saint-Georges	Guermantes	
	Bussy-Saint-Martin	Jossigny	
	Chanteloup-en-Brie	Lagny-sur-Marne	
	CollÚgien	Montev rain	
	Conches-sur-Gondoire	Pontault-Combault	
Marne la Vallée	Croissy-Beaubourg	Roissy-en-Brie	
	Emerainv ille	Saint-Thibault-des-Vignes	
	Ferrieres-en-Brie	Torcy	
	Gouvernes	Chelles	
	Chessy	Vaires-sur-Marne	
	Lognes		

N 4-Chatres	Châtres	Guignes	
	Chaumes-en-Brie	La Houssay e-en-Brie	
	Fontenay-sous-Bois	Marles-en-Brie	
	Gretz-Armainv illiers	Tournan-en-Brie	

Cergy	Cergy	Osny	
	Ennery	Pierrelay e	
Cergy	Eragny	Pontoise	
	Herblay	Saint-Ouen-l'Aumone	
	Aubergenv ille	Les Mureaux	
	Buchelay	Limay	
	Epone	Magnanville	
Seine Aval	Flins-sur-Seine	Mantes-la-Jolie	
Seille Avai	Gargenv ille	Mantes-la-Ville	
	Guerv ille	Mézieres-sur-Seine	
	Issou	Porcheville	
	Rosny-sur-Seine		
	Buc	Magny-les-Hameaux	
	Coignieres	Maurepas	

Montigny-le-Bretonneux

Voisins-le-Bretonneux

Trappes

Plaisir

Bois-d'Arcy

Elancourt

Guyancourt

La Verrière Les Clay es-sous-Bois

Jouars-Pontchartrain

Saint Quentin En Yvelines

	Argenteuil	Le Bourget
	Asnieres-sur-Seine	Nanterre
	Auberv illiers	Noisy-le-Sec
	Aulnay-sous-Bois	Pantin
	Bezons	Paris XIX
Plaine de France Boucle Nd des Hts de Seine	Bobigny	Paris XVII
	Colombes	Paris XVIII
	Drancy	Pierrefitte-sur-Seine
	Dugny	Saint-Denis
	Epinay-sur-Seine	Saint-Ouen
	Gennev illiers	Stains
	L' Ile-Saint-Denis	Villeneuv e-la-Garenne
	La Courneuve	Villetaneuse
	Le Blanc-Mesnil	

	Bondouf le	Morsang-sur-Seine
	Bretigny-sur-Orge	Ormoy
	Combs-la-Ville	Réau
	Corbeil-Essonnes	Ris-Orangis
	Courcouronnes	Saint-Germain-les-Arpajon
	Evry	Saint-Germain-les-Corbeil
Sénart - Centre Essonne	Fleury-Mérogis	Saint-Michel-sur-Orge
	Grigny	Saint-Pierre-du-Perray
	Le Plessis-Pâté	Sainte-Genevieve-des-Bois
	Leuv ille-sur-Orge	Saintry-sur-Seine
	Lieusaint	Sav igny -le-Temple
	Lisses	Tigery
	Moissy-Cramay el	Villabé
	Morsang-sur-Orge	Nandy
	Brie-Comte-Robert	Brie-Comte-Robert
	Le Coudray-Montceaux	Le Coudray-Montceaux
	Marolles-en-Hurepoix	Marolles-en-Hurepoix



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France

Service de la Connaissance des Études et de la Prospective 21/23 rue Miollis 75732 Paris cedex 15 Tél. 01 40 61 80 80 Fax. 01 40 61 88 77